



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE SCANDALE SICOMINES

Le contrat conclu en 2008 entre la République Démocratique du Congo et le Groupe des entreprises chinoises (GEC) se résume, au regard des conclusions de l'enquête de l'Inspection générale des Finances (IGF), à un braquage financier de la Gécamines. Dans ce cadre, l'ODEP donne son point de vue à travers ce communiqué.

Nous sommes en 2008, le Gouvernement de Joseph KABILA conclut une convention avec un groupement d'entreprises chinoises qui va donner naissance à une entreprise d'économie mixte dénommée SICOMINES.

La RDC de KABILA met à la disposition de la joint-venture des gisements d'une valeur de 93 milliards de dollars et la RDC devra recevoir 3 milliards de dollars en termes d'infrastructures.

Voici la répartition des parts sociales dans la structure du capital social de la SICOMINES :

- Etat congolais 32% des parts sociales
- Entreprises chinoises 68% des parts sociales sans aucun apport des capitaux frais, les quelques investissements réalisés seront financés grâce à des emprunts contractés auprès des banques chinoises

Voici les gains attendus de cette convention pour la RDC :

- 1) La construction de 5000 logements sociaux ;
- 2) La construction de 2 barrages hydroélectriques à Katende et à Kakobola ;
- 3) La construction de 3700 Km de rails ;
- 4) La construction de 145 centres de santé dans les 145 territoires de la RDC ;
- 5) La construction de 31 hôpitaux de 150 lits chacun ;
- 6) La réhabilitation complète des aéroports de Goma et Bukavu ;
- 7) La construction de 2 universités modernes ;

Les revenus produits par la joint-venture

12 milliards au total repartis de la manière suivante :

- 2 milliards d'intérêts payés aux banques chinoises ;
- 9 milliards des revenus gagnés par le consortium des entreprises chinoises actionnaires dans la SICOMINES ;
- 822 millions de dollars pour l'Etat congolais en Infrastructures.

Les pertes subies par la RDC pour 822 millions de dollars des infrastructures

- 1) Des infrastructures surfacturées. Pour exemple, le cas de l'hôpital du cinquantenaire dont le coût s'élève à 114 millions de dollars ;
- 2) Les entreprises chinoises ont obtenu 3 milliards d'exonérations fiscales diverses ;
- 3) Pas de rapatriement des devises sur la vente des minerais à l'étranger ;
- 4) Production de la SICOMINES vendue aux sociétés chinoises actionnaires de la SICOMINES à moitié prix, faisant perdre à la GECAMINES donc à la RDC 7 milliards de dollars.

En conséquence, voici les recommandations

- 1) D'abord, nous félicitons l'IGF pour ce travail remarquable qui met en lumière les crimes économiques des années Kabila et toutes les parties prenantes à cet énorme scandale de pillage savamment organisé de nos ressources naturelles.
Nous regrettons que ce dossier qui aurait pu être traité en priorité dès janvier 2019 par Félix TSHISEKEDI ait été à ce point négligé par les gouvernements de ILUNGA ILUNKAMBA et celui de SAMA LUKONDE.
- 2) Parler révisitation, c'est trop faible par rapport à l'ampleur des dégâts et pertes subis par la RDC, il faut suspendre puis annuler cette maudite convention.
- 3) Nous demandons à la Cour de Cassation de la RDC de se saisir de ce dossier dans lequel notre pays a perdu plusieurs dizaines des milliards sans aucun résultat visible des infrastructures construites.
- 4) Nous recommandons à la société civile et au peuple congolais de s'approprier ce dossier qui fait partie des défis à lever pour l'amélioration de la gouvernance minière et des finances publiques dans notre pays.

Somme toute, l'ODEP rappelle que lorsque la RDC signait avec la Chine le contrat SICOMINES : Joseph Kabila était président de la République ; Adolphe Muzito était premier ministre ; Augustin Matata Ponyo était ministre des finances ; Moïse Katumbi était gouverneur du Katanga.

Les contacts :
(+243) 897580434
823007510